

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER





#### SOMMAIRE

L'ensemble des documents dont il est fait référence peuvent être consultés dans leur intégralité au :

SDIS de l'Allier Secrétariat de direction 5, Rue de l'Arsenal 03 401 YZEURE

Le recueil des actes administratifs du SDIS de l'Allier est consultable sur le site internet du SDIS :  $\underline{www.sdis03.fr}$ 



- Arrêté SDIS n° 09/2019 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant liste nominative des personnels du SDIS aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité « risques chimiques et biologiques » pour l'année 2019
- Arrêté SDIS n° 10/2019 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant liste nominative des personnels du SDIS aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité « risques radiologiques » pour l'année 2019
- Arrêté SDIS n° 11/2019 DU 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant modification de la liste nominative des scaphandriers autonomes légers et des sauveteurs aquatiques pour l'année 2019
- Arrêté SDIS n°12/2019 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 portant liste nominative du groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux pour l'année 2019

#### LES ACTES CONJOINTS PRÉFÈTE/ PRÉSIDENT DU CASDIS

- Arrêté conjoint portant organisation du Corps départemental de Sapeurs-Pompiers de l'Allier SDIS n° 11/2019 du 09 janvier 2019

#### LES ACTES DE M. LE PRÉSIDENT DU CASDIS

- Arrêté SDIS n° 16/2019 du 09 janvier 2019 portant délégation de signature
- Arrêté SDIS n° 34/2019 du 22 janvier 2019 portant composition du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du SDIS de l'Allier
- Arrêté SDIS n° 373/2019 du 15 avril 2019 portant liste d'habilitation des médecins de sapeurs-pompiers du service de santé et de secours mé lical pour exercer la médecine professionnelle et d'aptitude des sapeurs-pompiers
- Arrêté SDIS n° 374/2019 du 15 avril 2019 portant composition de la commission consultative du service de santé et de secours médical
- Arrêté SDIS n°375/2019 du 15 avril 2019 portant composition de la commission médicale d'aptitude à la fonction de sapeur-pompier volontaire du service de santé et de secours médical
- Arrêté SDIS n° 495/2019 du 13 juin 2019 portant délégation de signature



#### II - DISPOSITIF DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CASDIS

- Décisions du bureau du CASDIS du 1er février 2019
- Décisions du bureau du CASDIS du 13 juin 2019



#### III - DISPOSITIF DES DÉLIBÉRATIONS DU CASDIS

- Décisions du CASDIS du 22 février 2019
- Décisions du CASDIS du 28 juin 2019

IV - MOUVEMENT DE PERSONNELS DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

V - LISTE DES MARCHÉS CONCLUS PAR LE SDIS POUR L'ANNÉE 2018-2019



DOCUMENT DÉPOSÉ

LE 20 AOUT 2019 N°6

A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

#### I - LES ACTES REGLEMENTAIRES



DOCUMENT DÉPOSÉ

LE 20 AOUT 2019 N°6

À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

## LES ACTES DE MME LA PREFETE DE L'ALLIER









## ARRETE SDIS N° 12/2019 Portant liste nominative du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux pour l'année 2019

#### LE PREFET DE L'ALLIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;

Vu le décret n°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours ;

Vu l'arrêté du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3256-2010 du 9 novembre 2010 portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°57-2013 du 15 janvier 2013 portant approbation du Règlement Opérationnel ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont d'une part, participé aux formations de maintien et de perfectionnement des acquis et au test annuel d'aptitude opérationnelle et qu'ils ont d'autre part, bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire ;

Considérant l'avis de l'adjudant Christophe GALLEZOT, Conseiller Technique Départemental « GRIMP » ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier :

# DOCUMENT DÉPOSÉ LE 20 AOUT 2019 N°6 À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

#### ARRETE

<u>Article 1er</u> : la liste nominative du Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est établie ainsi qu'il suit à compter du 1er juillet 2019 :

#### Conseillers Techniques

Grade	Prénom - NOM	Affectation
Adj	Christophe GALLEZOT	CSP Vichy

#### Chefs d'Unité GRIMP (IMP3)

Grade	Prénom - NOM	Affectation	
Adc	Sylvain BOISSERY	CSP Moulins	
Adc	Frédéric GENESTIER	CSP Vichy	
Adc	Jean-Marc HEOUD	CSP Vichy	
Adj	Bertrand DENIS	CSP Moulins	
Adj	Patrick HERAUT	CSP Montluçon	
Adj	Cyril MOSNIER	CSP Montluçon	
Sch	Nicolas LAFAYE	CSP Vichy	
Sch	David MICOULIN	CSP Moulins	
Sch	Stéphane NARDO CSP Mouli		
Cch	Mickaël GOUTARD	CSP Vichy	

#### Sauveteurs GRIMP (IMP2)

Grade	Prénom - NOM	Affectation	
Adc	Fabien BOUCHUT	CSP Vichy	
Adc	Angélique DUBREUIL	CSP Vichy	
Adc	Frédéric GUINET	CSP Vichy	
Adc	Florent LECORNET	NET CSP Moulins	
Adc	Pierre SAINT-GERAND	CSP Vichy	
Adj	Julien BAUDON	CSP Moulins	
Adj	Yannick COITE	CSP Montluçon	
Adj	Cyril DUCHEZEAU	CSP Moulins	
Adj	Cédric FEY	CFIS	
Adj	William MAZET	T CSP Montluçon	
Sch	Nicolas AUJEAMME	CSP Vichy	
Sch	David BARATIN	CSP Vichy	

Grade	Prénom - NOM	Affectation
Sch	Sébastien BOUCHEIX	CSP Vichy
Sch	David DESAUTEL	CSP Vichy
Sch	Alain FOURNET	CSP Moulins
Sch	Julien GOSTIAU	CSP Montluçon
Sch	Anthony GOZARD	CSP Montluçon
Sch	Cédric LORCERY	CSP Montluçon
Sch	Pierre-Alexandre MASSARD	CSP Moulins
Sch	Jean-Michel NAUX	CSP Vichy
Sch	Frédéric TARIT	CSP Vichy
Sgt	Florent CORTEY	CSP Vichy
Sgt	François MARTINEZ	CSP Vichy
Cch	Claude COURDEAU	CSP Montluçon
Cch	Sébastien BARTHOULOT	CSP Vichy
Cch	Cindy COLAS	CSP Montluçon
Cch	Thomas FAURE	CSP Vichy
СрІ	Christelle AUJEAMME	CSP Vichy
Cpl	Benjamin BOYET	CSP Montluçon
СрІ	Kévin KERGUEN	CSP Vichy
СрІ	Alexandre LACOSTE	CSP Vichy
СрІ	Pierre LAMBERT	CSP Moulins
СрІ	Flavien LAVIGNON	CSP Moulins
СрІ	Aurélien METIVIER	CSP Moulins

<u>Article 2</u>: le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2019 sous réserve des révisions trimestrielles. Il s'applique conformément aux dispositions du règlement intérieur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, article II.2.6-4. et sera adressé au Chef d'Etat-Major de la Zone Sud-Est.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est chargé de l'application du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.



Fait à Moulins, le 0 1 JUIL 2019

La préfète,

Marie-Françoise LECAILLON



PREFET DE L'ALLIER



#### ARRETE SDIS Nº do /2019

Portant liste nominative

Des personnels du SDIS aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité

« Risques Radiologiques » pour l'année 2019

LA PRÉFÈTE DE L'ALLIER,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2002 fixant le quide national de référence relatif aux risques radiologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3256-2010 du 09 novembre 2010 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°57-2013 du 15 janvier 2013 portant approbation du Règlement Opérationnel et notamment les chapitres 5 – V.4.7 sur les équipes spécialisées ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont participé aux formations de maintien des acquis et qu'ils ont bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire ;

Considérant l'avis du commandant Fabien GAILLARD, conseiller technique départemental « Risques Radiologiques », faisant fonction ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier:

#### ARRETE

<u>Article 1er</u> : la liste nominative de l'unité d'intervention risques radiologiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est établie ainsi qu'il suit à compter du 1er Juillet 2019 :

Affectation	Grade	Prénom - NOM	UV	Emploi tenu
Direction	Cdt	Fabien GAILLARD	RAD3	Chef de CMIR - (faisant fonction CTD)
Direction	Cdt	Christophe BONNEAU	RAD2	Chef d'équipe intervention
Direction	Sch	Jean-Bernard PLEDIT	RAD2	Chef d'équipe intervention
Direction	Ltn	Pascal THIDET	RAD2	Chef d'équipe intervention
Direction	Ltn	Guillaume FEDIT	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	Cne	Pascal ORTONNE	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Moulins	Ltn	Alain LEFEVBRE	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	Adc	Sylvain BOISSERY	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	Sch	Anthony ROUSSET	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	Sch	François GONNOT	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	Sch	Fabien DEPRET	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Moulins	СрІ	Jérémy MICHEL	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Vichy	Cne	Anthony DURANTET	RAD3	Chef de CMIR - PCR - adjoint au CTD
CSP Vichy	Adc	Philippe CLEMENCON	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Vichy	Sch	Jean-Michel NAUX	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Vichy	Sch	Aurore DUMAS	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Vichy	Adj	Frédéric GUINET	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Vichy	Sch	Nicolas LAFAYE	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Ltn	Thierry DEGRANGES	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Ltn	Rudy DUMARTIN	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Ltn	Jean-Christophe GERMAIN	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adc	Jérôme THOMAS	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adc	Franck BONNEFOY	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adj	Yannick COITE	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adj	Cyril MOSNIER	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Adj	Karim TRANCHECOSTE	RAD2	Chef d'équipe intervention
CSP Montluçon	Cpl	Sébastien CHOPIN	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Cch	Claude COURDEAU	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Sch	Eric LEMOINE	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Sch	Olivier MARTINEZ	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montiuçon	Sch	Sébastien DEJARDIN	RAD1 Chef d'équipe reconnaissance	
CSP Montluçon	Sch	Sébastien ARNOULD	RAD1 Chef d'équipe reconnaissance	
CSP Montluçon	Cch	Christian HENRI	RAD1 Chef d'équipe reconnaissance	
CSP Montluçon	Sch	Cédric LACHANT	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	СрІ	Nicolas BIGOT	RAD1	Chef d'équipe reconnaissance
CSP Montluçon	Sgt	Frédéric NEUBAUER	RAD1 DEGIG ESIMAETRIOTINATISÉTICOS É	

LE 20 AQUT 2019 N°6 À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER <u>Article 2</u>: le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2019 sous réserve des révisions trimestrielles. Il s'applique conformément aux dispositions du règlement intérieur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, article II.2.6-4, et sera adressé au Chef d'Etat-Major Interministériel de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est.

<u>Article 3</u> : le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 0 1 JUIL. 2019

La préfète,

Marie-Françoise LECAILLON

DOCUMENT DÉPOSÉ

LE 20 AOUT 2019 N°6

À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER



#### PREFETE DE L'ALLIER

#### ARRETE SDIS Nº 1/2019

Portant modification de la liste nominative
Des Scaphandriers Autonomes Légers et des Sauveteurs Aquatiques
pour l'année 2019

LA PRÉFÈTE DE L'ALLIER,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

DOCUMENT DÉPOSÉ

LE 20 AOUT 2019 N°6

À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1999 fixant le guide national de référence relatif aux secours subaquatiques ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3256-2010 du 9 novembre 2010 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°57-2013 du 15 janvier 2013 portant approbation du Règlement Opérationnel et notamment les chapitres 5 – V.4.7 sur les équipes spécialisées ;

Considérant que les agents tenant l'emploi de scaphandrier autonome léger ont d'une part, participé aux formations de maintien des acquis et aux épreuves du contrôle technique du 1er groupe et qu'ils ont d'autre part, bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire ;

Considérant que les agents tenant l'emploi de sauveteur aquatique ont d'une part, participé aux formations de maintien des acquis et aux tests annuels SAV et qu'ils ont d'autre part, bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire ;

Considérant l'avis du sergent-chef Stéphane BOULESTEIX, conseiller technique départemental « Secours Nautiques » ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier :

#### **ARRETE**

<u>Article 1er</u>: la liste nominative des scaphandriers autonomes légers et des sauveteurs aquatiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est établie ainsi qu'il suit à compter du 1er Juillet 2019 :

DOC	UMENT DÉF	POSÉ
LE	2 0 AOUT 2019	N°6

Affectation A LA PREF	ECTŰŘE DE LALL	Unité de Valeur ER détenue	Emploi tenu	Qualifications
	Fabien CHERASSE	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/ Plongée Surface Non Libro
Direction	Cédric FEY	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/ Plongée Surface Non Libro
(CODIS,CFIS)	Pierre BLONDEAU	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/ Plongée Surface Non Libro
	Aurélien RICHELET	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/ Plongée Surface Non Libr
Affectation Prénom - NOM		Unité de Valeur détenue	Emploi tenu	Qualifications
	Anthony ROUSSET	SAL2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/ Plongée Surface <b>N</b> on Libra
	François GONNOT	SAL2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/ Plongée Surface Non Libr
	Hugues TOUZARD	SAL2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/ Plongée Surface Non Libr
	Philippe CARTOUX	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m
	Bastien CHABRILLAT	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/ Plongée Surface Non Libr
iroupement Nord	Emmanuel WENIG	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	50m/ Plongée Surface Non Libr
CSP Moutins	Dimitri DESBOURBES	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m
	Kevin PERBET	SAL1/SAV1	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	30m
	David BEDDELEM	SAL1/SAV1	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	30m
	Kevin FAUCHER	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Alain FOURNET	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Simon DEL CAMPO	SAV1	Sauveteur Aquatique	
Affectation	Prénom - NOM	Unité de Valeur détenue	Emploi tenu	Qualifications
Groupement Sud CSP Vichy	Christophe NUYET	SAL3/SAV1/COD4	Adjoint Conseiller Technique Départemental Nautique SAL3/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/ Płongée Surface Non Libro
	Bruno BERTHIER	SAL2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/ Plongée Surface Non Libra
	Sébastien DUPORT	SAL2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/ Plongée Surface Non Libro

		Sébastien PERIER	SAL2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/ Plongée Surface Non Libre
		Bruno PARIS	SAL2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/ Plongée Surface Non Libre
ooci	JMENT DÉI	POSÉ DHERAT	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/ Plongée Surface Non Libre
LE	2 0 AOUT 2019	N°6 Grégory JACOB	PLG1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/ Plongée Surface Non Libre
LA PF	ÉFECTURE DE	L'ALLIEAN GERAND	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/ Plongée Surface Non Libre
		Hervé TULOUP	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/ Plongée Surface Non Libre
		Thierry BOUET	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/ Plongée Surface Non Libre
		Dominique SEIDLER	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m
		Audrey JACQUET	SAL1/SAV1	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique	30m
	Groupement SUD CSP Vichy	Julien CORMIER	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
		Stéphane TALON	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
		Franck MERCIER	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
		Aurore DUMAS	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
		David BARATIN	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
		Sébastien BOUCHEIX	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
:		Mickaël JOUAT	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
		Loïc DUPUIS	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
		lessy IACQUET	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
		Mickaël GOUTARD	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
		Kévin KERGUEN	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
		Nicolas MASSON	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Affectation	Prénom - NOM	Unité de Valeur détenue	Emploi tenu	Qualifications
		Stéphane BOULESTEIX	SAL3/SAV1/COD4	Conseiller Technique Départemental Nautique SAL3 /Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	60m/ Plongée Surface Non Libre

	Ludovic COINTREL RUAUX	SAL2/SAV1/COD4	Chef d'Unité SAL/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m
	Yann STASZOWSKI	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/ Plongée Surface Non Libre
	Alexandre BELIN	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/ Plongée Surface Non Libre
	Geoffrey PAUPERT	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/ Plongée Surface Non Libre
	Frêdéric GAYET	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/ Plongée Surface Non Libre
	Anthony GIRAUDET	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/ Plongée Surface Non Libre
Groupement Ouest CSP Montluçon	Brice TOUZIN	SAL1/SAV1/COD4	Scaphandrier Autonome Léger/Sauveteur Aquatique Conducteur Embarcation	30m/ Plongée Surface Non Libre
	Frédéric NEUBAUER	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Floriane ZUCCOLI	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Cédric LACHANT	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Eric LEMOINE	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	
	Vincent RELIANT	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	UMENT DÉPOSÉ
	Maximin GIRARDOT	SAV1/COD4	Sauveteur Aquatique/Conducteur Embarcation	20 AOUT 2019 N°6
	Guillaume LE GROS	SAV1	Sauveteur Aquatique Å LA P	RÉFECTURE DE L'ALLIER
	Julien GAY	SAV1	Sauveteur Aquatique	
	Frédéric CELLIER	SAV1	Sauveteur Aquatique	

<u>Article 2</u>: le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2019 sous réserve des révisions trimestrielles. Il s'applique conformément aux dispositions du règlement intérieur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, article II.2.6-4. et sera adressé au Chef d'Etat-Major Interministériel de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est.

<u>Article 3</u> : le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Yzeure, le 0 1 JUIL 2019

La préfète,

Marie-Françoise LECAILLON



#### PREFETE DE L'ALLIER

#### ARRETE SDIS N° 4 /2019

Portant liste nominative

Des personnels du SDIS aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité
« Risques Chimiques et Biologiques »
pour l'année 2019

LA PRÉFÈTE DE L'ALLIER, Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours :

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3256-2010 du 09 novembre 2010 portant révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°57-2013 du 15 janvier 2013 portant approbation du Règlement Opérationnel et notamment les chapitres 5 – V.4.7 sur les équipes spécialisées ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont participé aux formations de maintien des acquis et qu'ils ont bénéficié d'un avis favorable à l'issue du contrôle médical obligatoire ;

Considérant l'avis du commandant Julien CHARBONNIER, conseiller technique départemental « Risques Chimiques et Biologiques », faisant fonction ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier :

#### ARRETE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: la liste nominative de l'unité d'intervention risques chimiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est établie ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2019 :

Affectation	Grade	Prénom NOM	UV	Emploi tenu
	Cdt	Julien CHARBONNIER	RCH3	Chef de CMIC - CTD
	Cdt	Anthony GALBOIS	RCH3	Chef de CMIC - Adjoint au CTD
	Cdt	Fabien GAILLARD	RCH3	Chef de CMIC
	Cdt	Arnaud MANRY	RCH3	Chef de CMIC
	Cne	Marie Laure BALAYE	RCH3	Chef de CMIC
	Cdt	Christophe BONNEAU	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Cne	Louis-Marie TRIOMPHE	RCH2	Chef d'équipe Intervention
DIRECTION	LthC	Gilles BARDET	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Lt1C	Sylvain LEGER	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Lt2C	Pascal THIDET	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Adc	Laurent BELLEMAIN	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Sch	Aurélien RICHELET	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Adj	Laurent NODARI	RCH1	Chef d'equipe Reconnaissance
	Sch	Ludovic TARENTO	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	Sch	Fabien CHERASSE	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance

200	LINACNIT	Affec	tation ,	Grade	Prénom NOM	UV	Emploi tenu
DOC	UMENT	DEF	OSE	Cne	Pascal ORTONNE	RCH3	Chef de CMIC
				Lt1C	Philippe CARTOUX	RCH2	Chef d'équipe Intervention
LE	2 0 AOUT	2019	N°6	Lt1C	Guillaume FEDIT	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	ADALAS IN NYUM		]	Adc	Sylvain BOISSERY	RCH2	Chef d'équipe Intervention
ALAPE	À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIEF		'ALLIER	Adc	Bastien CHABRILLAT	RCH2	Chef d'équipe Intervention
-				Adj	Cyril DUCHEZEAU	RCH2	Chef d'équipe Intervention
				Adj	François FOURNIER	RCH2	Chef d'équipe Intervention
				Adj	François GONNOT	RCH2	Chef d'équipe Intervention
				Sch	Frédéric DUTANG	RCH2	Chef d'équipe Intervention
				Sch	Jérôme PERIOT	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		CSP MOULINS		Sch	David MICOULIN	RCH2	Chef d'équipe Intervention
				Sch	Fabien DEPRET	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		CSP MIC	JULINS [	Sgt	Pierre-Alexandre MASSARD	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	1			Adc	Jean-Damien BARRE	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
				Adj	Julien BAUDON	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
				Sch	Loïc MONSARAT	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
				Sch	Anthony PACAUD	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
				Sch	Sébastien PARNIERE	RCH 1	Chef d'équipe Reconnaissance
				Sch	Laurent PRONCHERY	RCH 1	Chef d'équipe Reconnaissance
				Sch	Jonathan SIMON	RCH 1	Chef d'équipe Reconnaissance
				Sch	Franck VENIANT	RCH 1	Chef d'équipe Reconnaissance
				СрІ	Flavien LAVIGNON	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
				СрІ	Jérémy MICHEL	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
				СрІ	Simon DEL CAMPO	RCH 1	Chef d'équipe Reconnaissance
				СрІ	Kévin FAUCHER	RCH 1	Chef d'équipe Reconnaissance

	Affectation	Grade	Prénom NOM	UV	Emploi tenu
		Cne	Anthony DURANTET	RCH3	Chef de CMIC
		Lt1C	Bruno BERTHIER	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		Lt1C	Christian VLC	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		Lt1C	Philippe JEANNIN	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		Lt2C	Christophe MURE	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		Lt2C	Laurent GENESTE	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		Lt2C	Bruno PARIS	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		Lt2C	Stéphane TOULY	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		Lt2C	Stéphane TALON	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		Adc	Philippe CLEMENCON	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		Adc	Richard DHERAT	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		Adc	Frédéric GENESTIER	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		Adc	Patrick SAINT-GENEST	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		Adc	Dominique SEIDLER	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	CSP VICHY	Sch	Aurore DUMAS	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		Adj	Frédéric GUINET	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		Sch	Grégory JACOB	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		Sch	Jean-Michel NAUX	RCH2	Chef d'équipe Intervention
		Sch	Nicolas LAFAYE	RCH2	Chef d'équipe Intervention
OCUMEN	IT DÉPOSE		Paul PONCET	RCH2	Chef d'équipe Intervention
COUNTER	1 521 00.	LTN	Raphael BRULFERT	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
E 20 40	N°6	Adj	Christophe NUYET	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
E 20 A	DUT 2019 N°6	Adj	Christophe GALLEZOT	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
L	PRÉFECTURE DE L'ALLIE		Mickael JOUAT	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
LA PRÉFECT	URE DE L'ALLIE	Sch	Hervé TULOUP	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
		Sch	Jessy JACQUET	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
		Cch	Sébastien BARTHOULOT	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
		Cpl	Thierry BOUET	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
		Cpl	Julien CORMIER	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance

Affectation	Grade	Prénom NOM	UV	Emploi tenu
	Cne	Mathieu LARTAUD	RCH3	Chef de CMIC
	Lt1C	Victorien JOURDY	RCH3	Chef de CMIC
	Lt1C	Franck DEVOIZE	RCH	Chef de CMIC
CSP MONTLUCON	Lt1C	Rudy DUMARTIN	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Lt1C	Maxime FERRIERES	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Adc	David CLUZEL	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Lt2C	Jean-Christophe GERMAIN	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Adc	Jérôme THOMAS	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Adj	Yannick COITE	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Adj	Yann STASZOWSKI	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Adj	Karim TRANCHECOSTE	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Adj	Mikaël PRONCHERY	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Adj	William MAZET	RCH2	Chef d'équipe Intervention

	Sch	Alexis ALVES	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Sch	Sébastien DEJARDIN	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Adj	Cyril MOSNIER	RCH2	Chef d'equipe Intervention
	Sch	Sébastien ARNOULD	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Sch	Florent CHANUDET	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Sch	Romain DELARBRE	RCH2	Chef d'équipe Intervention
CSP MONTLUCON	СрІ	Nicolas BIGOT	RCH2	Chef d'équipe Intervention
}	Cpl	Maximin GIRARDOT	RCH2	Chef d'équipe Intervention
	Lt2C	Thierry DEGRANGES	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	Adc	Franck BONNEFOY	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	Sch	Stéphane BOULESTEIX	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	Adj	Christophe NUYET	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	Sch	Henri DROITECOUR	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	Sch	Julien GOSTIAU	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	Sch	Cédric LORCERY	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	Sch	Frédéric CELLIER-GRANCON	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	Sch	Cédric LACHANT	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	Sgt	Christian HENRI	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	Cch	Alexandre BELIN	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	Cch	Cindy COLAS	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	СрІ	Guillaume Le GROS	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	СрІ	Julien GAY	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	СрІ	Sébastien CHOPIN	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	СрІ	Floriane ZUCCOLI	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance
	СрІ	Thibault PENZO	RCH1	Chef d'équipe Reconnaissance

<u>Article 2</u>: le présent arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2019 sous réserve des révisions trimestrielles. Il s'applique conformément aux dispositions du règlement intérieur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier, article II.2.6-4. et sera adressé au Chef d'Etat-Major Interministériel de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est.

<u>Article 3</u> : le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

DOCUMENT DÉPOSÉ

LE 20 AOUT 2019 N°6

À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

Fait à Moulins, le 0 1 JUIL. 2019

La préfète,

Marie-Françoise LECAILLON

### LES ACTES CONJOINTS PREFETE/ PRESIDENT DU CASDIS

DOCUMENT DÉPOSÉ

LE 20 AOUT 2019 N°6

À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

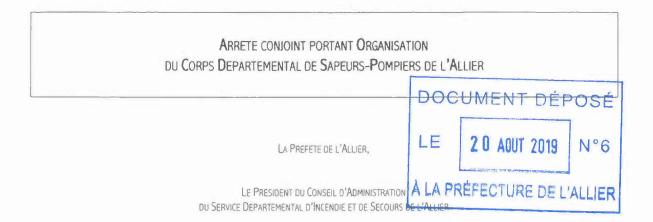




#### PREFETE DE L'ALLIER



SDIS Nº 2019/11



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-68 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la loi n°2011-851 du 20 Juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n° 2001-683 du 30 juillet 2001 modifié modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif aux emplois de direction des services d'incendie et de secours ;

Vu le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2348 en date du 18 juillet 1991 portant création du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers de l'Allier ;

Vu l'organigramme du SDIS adopté par le Conseil d'administration du SDIS de l'Allier dans sa séance du 14 décembre 2018 :

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers de l'Allier ;

#### ARRETENT

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier (S.D.I.S. 03) et son Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers (C.D.S.P. 03) sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi qu'aux secours d'urgence.

Le présent arrêté fixe les règles générales d'organisation fonctionnelle et territoriale du S.D.I.S. de l'Allier et du corps départemental. Cette organisation, placée sous l'autorité de Mme la Préfète de l'Allier et du Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S., comprend :

La Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours (D.D.S.I.S.), siège de la direction du des groupements de services fonctionnels :

DOCUMENT DEPOSÉ

Les groupements territoriaux, les compagnies et les centres d'incendie et de secours

2 0 AOUT 2019

NºE

ARTICLE 2 - LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DU SERVICE D'INCENDIE ET

DE SECOURS FO.D.S.P.S. DE L'ALLIER

La direction départementale du service d'incendie et de secours regroupe :

- Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (D.D.S.I.S.), chef du corps départemental de sapeurs-pompiers de l'Allier;
- Le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours (D.D.A.S.I.S.), adjoint au chef du C.D.S.P. 03 ;
- > 1 Direction générale comprenant 2 services spécifiquement rattachés au Directeur ;
- 4 groupements de services fonctionnels
- Un Service de Santé et de Secours médical (SSSM)



#### 1 - Le D.D.S.I.S. - Chef du C.D.S.P. 03

Le D.D.S.I.S a autorité sur l'ensemble des personnels du S.D.I.S. 03 et de son C.D.S.P. 03. Sous l'autorité du Préfet, le D.D.S.I.S. assure :

- La direction opérationnelle du C.D.S.P. 03,
- La direction des actions de prévention relevant du S.D.I.S. 03.

Sous l'autorité des maires et du Préfet, agissant dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs, le D.D.S.I.S. est chargé de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens relevant des services d'incendie et de secours. Il peut être chargé par le maire ou le Préfet de mettre en œuvre tout autre moyen public ou privé qui serait mis à sa disposition par ces autorités.

Sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S., le D.D.S.I.S. assure la direction administrative et financière de l'établissement public, avec délégation possible du Président.



#### II - Le D.D.A.S.I.S. adjoint au Chef du C.D.S.P. 03

Le D.D.A.S.I.S. est placé sous l'autorité du D.D.S.I.S. Il assiste le D.D.S.I.S., le supplée en cas d'absence, d'empêchement ou par délégation de ce dernier. Il assure, par intérim et en tant que de besoin, la plénitude des fonctions du D.D.S.I.S.

Il peut représenter le D.D.S.I.S. et se voir confier toute mission spécifique par ce dernier.

Un groupement fonctionnel peut lui être confié, y compris à titre permanent.

#### III - Les Groupements de services fonctionnels

La Direction départementale du S.D.I.S. comprend les 4 groupements de services fonctionnels suivants :

- le groupement des services opérationnels, chargé de l'opération, de la prévision et de la prévention ;
- le groupement des Ressources Humaines, chargé de l'administration des personnels, de la formation et de la qualité de vie en service ;
- le groupement des services supports et techniques, chargé de la gestion des services techniques, du patrimoine mobilier et immobilier et des transmissions informatiques et communications ;
- le groupement finances et affaires générales, chargé de l'administration générale, de la gestion financière, des instances et des affaires juridiques ;

Et

Le service de santé et de secours médical (S.S.S.M.).

#### IV - La direction générale du SDIS.

En plus des groupements fonctionnels et territoriaux, 2 services sont rattachés directement au D.D.S.I.S. en raison de leur spécificité. Il s'agit :

- du service de la communication, développement du volontariat et des jeunes Sapeurs-Pompiers ;
- du service management de la qualité et de la performance.

Le groupement finances et affaires générales est intégré à la direction générale ainsi que le secrétariat de direction.



### ARTICLE 3 - LES GROUPEMENTS TERRITORIAUX, LES COMPAGNIES ET LES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Ils constituent les entités de l'organisation territoriale du S.D.I.S. 03 et de son C.D.S.P. 03.

#### I - Les groupements territoriaux

#### (a) - Définition ;

Le groupement territorial constitue une structure déconcentrée de la Direction Départementale du S.D.I.S., chargée de la coordination, du suivi et du contrôle administratif et opérationnel des compagnies et des centres d'incendie et de secours.

Les groupements territoriaux du S.D.I.S. 03 et de son C.D.S.P. 03 sont au nombre de trois et se dénomment comme suit :

- For Groupement territorial NORD (siège : Centre de Secours Principal de MOULINS)
- > Groupement territorial OUEST (siège : Centre de Secours Principal de MONTLUÇON)
- Foroupement territorial SUD (siège : Centre de Secours Principal de VICHY).

#### (b) - Organisation;

Chaque groupement territorial s'appuie sur les moyens techniques et humains du centre de secours principal de rattachement et dispose des moyens qui lui sont dévolus par la direction du S.D.I.S. Les chefs de service sont placés sous l'autorité des chefs de groupements fonctionnels de la direction, chacun dans leur domaine de compétence attribué à l'exception des missions d'accompagnement de contrôle et de suivi que le chef de service réalise sous la direction du chef de groupement territorial. Chaque chef de service a un lien avec le chef de groupement territorial qui organise ses permanences et activités opérationnelles.

Il est organisé en 4 services et avec un médecin de groupement :

- service formation;
- service technique, accompagnement suivi et contrôle ;
- service prévision/opérations ;
- > service prévention.

Il dispose d'officiers et de sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, d'un médecin de groupement, d'un ou plusieurs référents sapeurs-pompiers volontaires de groupement, de personnels administratifs et techniques.

#### II - Les compagnies

#### II a) - Organisation et missions

Chaque groupement territorial est divisé en compagnies, qui se répartissent et se dénomment conformément aux dispositions de l'annexe 1.

La compagnie, sous l'autorité du chef de groupement territorial, est chargée de la coordination, du suivi et du contrôle des C.I.S., notamment dans les domaines suivants :

- information et communication avec les chefs de centres de la compagnie,
- > planification, organisation, animation et contrôle des actions de formation,

Les tâches relevant de la compagnie sont réalisées par des sapeurs-pompiers volontaires des centres la composant ou par des personnels du groupement territorial de rattachement, voire d'autres compagnies du groupement.

Le responsable de la compagnie est un officier de sapeurs-pompiers désigné par le D.D.S.I.S. sur proposition du chef de groupement territorial compétent.



DOCUMENT DEPOSÉ

15 JAN. 2019

#### III - Les Centres d'Incendie et de Secours

#### III a) - Définition

Les centres d'incendie et de secours (C.I.S.) sont les unités opérationnelles territoriales.

## DOCUMENT DÉPOSÉ LE 15 JAN. 2019 V 6 À LA PREFECTURE DE L'ALLER

#### III b) - Missions

Les centres d'incendie et de secours sont principalement chargés des missions de secours.

Le chef de centre participe à la gestion des missions opérationnelles, ainsi qu'aux tâches administratives et techniques du C.I.S, qui lui sont confiées par le chef de groupement territorialement compétent pour le compte du D.D.S.I.S.

#### III c) - Organisation

Organisés au sein des groupements territoriaux, les C.I.S. sont classés par arrêté du Préfet en centres de secours principaux, centres de secours et centres de première intervention, par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques et le Règlement Opérationnel des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier.

Les C.I.S. sont placés sous l'autorité d'un chef de centre, nommé par arrêté conjoint du Préfet et du Président du C.A.S.D.I.S., sur proposition du D.D.S.I.S.

#### ARTICLE 4 - ORGANIGRAMME ET EMPLOIS DE DIRECTION

L'organigramme du S.D.I.S. est défini par délibération du conseil d'administration.

Le D.D.S.I.S. s'appuie, pour l'exercice de ses missions, sur une équipe de direction composée des agents titulaires des emplois supérieurs de direction et des emplois de direction suivants :

- ► Le D.D.S.I.S. ;
- > Le D.D.A.S.I.S.;
- Les 4 chefs de groupements de services fonctionnels et le médecin-chef;
- Les 3 chefs de groupements territoriaux.

# DOCUMENT DÉPOSÉ LE 20 AOUT 2019 N°6 À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

#### ARTICLE 5 - EXECUTION

Le directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier, Chef du C.D.S.P. 03, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du S.D.I.S. 03.

#### ARTICLE 6 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 A. R. 421-5 du code de la justice administrative, le tribunal de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie au recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

A Yzeure, le 9 Januier 2019

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'ÎNCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

François SZYPOLA

LA PREFETE DE L'ALLIER

MARIE-FRANÇOISE LECAILLON

5

20 AOUT 2019 N°6

#### LES COMPAGNIES



#### **Groupement Territorial NORD**

N° de Compagnie	Nom	Centres rattachés
1	N. 1	MOULINS - BESSON - VILLENEUVE -TREVOL
2	N.2	BESSAY — CHATEL DE NEUVRE — NEUILLY LE REAL — SAINT GERAND DE VAUX — VARENNES SUR ALLIER
3	N.3	BEAULON — DIOU — DOMPIERRE SUR BESBRE— LE DONJON — JALIGNY SUR BESBRE — TREZELLES
4	N.4	SOUVIGNY - NOYANT D'ALLIER - BUXIERES LES MINES - LE MONTET - LE THEIL -
5	N.5	BOURBON L'ARCHAMBAULT - YGRANDE -COULEUVRE - LE VENRORE , LUBCY-LEVIS -

#### **Groupement Territorial OUEST**

N° de Compagnie	Nom	Centres rattachés
1	0.1	MONTLUCON — HURIEL
2	0.2	MONTMARAULT – DOYET – VILLEFRANCHE D'ALLIER
3	0.3	COSNE D'ALLIER - HERISSON VALLON EN SULLY URCAY
4	0.4	COMMENTRY — MARCILLAT EN COMBRAILLE – NERIS LES BAINS
5	0.5	AINAY LE CHATEAU — CERILLY — SAINT BONNET TRONCAIS

#### **Groupement Territorial SUD**

N° de Compagnie	Nom	Centres rattachés
1	\$.1	VICHY — BELLERIVE SUR ALLIER — BUSSET — ESPINASSE VOZELLE —SAINT YORRE— SAINT REMY EN ROLLAT
2	S.2	BELLENAVES - BIOZAT - EBREUIL - GANNAT - SAINT BONNET ROCHEFORT
3	5.3	BROUT VERNET — CHANTELLE — ETROUSSAT — PARAY SOUS BRIAILLES — SAINT POURCAIN SUR SIOULE
4	S.4	LAPALISSE - MAGNET - SAINT GERAND LE PUY - SAINT GERMAIN DES FOSSES
5	S.5	ARFEUILLES — FERRIERES SUR SICHON — LAPRUGNE — LE MAYET DE MONTAGNE

## LES ACTES DE M. LE PRESIDENT DU CASDIS





#### SERVICE DÉPARTEMENTAL

#### D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER



ARRETE S.D.I.S. n° 16. /2019 Portant délégation de signature

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LAKDIERUMENT DÉPOSÉ LE

Vu l'article L1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Consellet Administration SDIS est présidé par le Président du Conseil Départemental ;

Vu l'article L1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Président du Conseil d'Administration du SDIS peut donner délégation de signature au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

Vu le Code des Marchés Publics :

Vu l'arrêté conjoint de Monsieur le Préfet de l'Allier et du Président du Conseil d'administration du SDIS de l'Allier en date du 20 janvier 2016, portant organisation du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Allier;

Vu l'arrêté ministériel de Monsieur le Ministre de l'Intérieur nommant le Colonel Patrick VAILLI, directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Allier à compter du 1er septembre 2017 ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 Juin 2007 nommant le Colonel Patrick GALTIER, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de l'Allier à compter du 1er Septembre 2007 ;

Vu la délibération du 18 décembre 2015 adoptant le nouvel organigramme du SDIS de l'Allier;

#### ARRETE

Article 1 - Délégation est donnée au Colonel Patrick VAILLI, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les décisions prévues dans la liste annexée au suivant arrêté (délégation article I).

Article 2 - En cas d'absence du Colonel Patrick VAILLI, la délégation de signature qui lui est confiée à l'article 1er du présent arrêté, sera exercée par Colonel Patrick GALTIER, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier.

#### ANNEXE DE L'ARRETE N° 16/2019 du 09 janvier 2019

#### DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DU SDIS ET AUX CHEFS DE GROUPEMENT FONCTIONNELS ET TERRITORIAUX

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
A. GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	-		
1 - <u>Les arrêtés individuels relatifs au suivi de carrière (SPV-SPP-PATS)</u>	DDSIS (1)	DDA (2)	
2 - <u>Les actes de gestion courante</u> :			
<ul> <li>autorisation d'absence</li> <li>congés annuels</li> <li>entretien d'évaluation</li> <li>proposition de notation</li> <li>proposition de promotion</li> <li>ordre de mission</li> </ul>	DDSIS (1)	DDA (2) Chefs de groupements ou adjoints pour le personnel de leur groupement Chefs de centre de secours principaux et adjoints pour le personnel de leur centre	(1) Pour le DDA et les chefs de groupements fonctionnels et territoriaux
- liquidation des frais de déplacement			(2) DDA en l'absence du DDSIS
- Ordre de mission - Ampliation des arrêtés	DDSIS DDSIS	DDA (2) DDA ou le chef du groupement des Ressources Humaines	
- copie conforme des actes du SDIS	DDSIS	DDA  DDA  DDA  DDA  DDA  DDA  DDA  DDA	DOCUMENT DÉPOSÉ  LE 22 JAN. 2019 N°6  À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

#### ANNEXE DE L'ARRETE N° 16/2019 du 09 janvier 2019

#### DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DU SDIS ET AUX CHEFS DE GROUPEMENT FONCTIONNELS ET TERRITORIAUX

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
A. GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES			
1 - <u>Les arrêtés individuels relatifs au suivi de carrière (SPV-SPP-PATS)</u>	DDSIS (1)	DDA (2)	
2 - <u>Les actes de gestion courante</u> :			
<ul> <li>autorisation d'absence</li> <li>congés annuels</li> <li>entretien d'évaluation</li> <li>proposition de notation</li> <li>proposition de promotion</li> <li>ordre de mission</li> </ul>	DDSIS (1)	DDA (2) Chefs de groupements ou adjoints pour le personnel de leur groupement Chefs de centre de secours principaux et adjoints pour le personnel de leur centre	(1) Pour le DDA et les chefs de groupements fonctionnels et territoriaux
- liquidation des frais de déplacement			(2) DDA en l'absence du DDSIS
<ul> <li>Ordre de mission</li> <li>Ampliation des arrêtés</li> </ul>	DDSIS DDSIS	DDA (2) DDA ou le chef du groupement des Ressources Humaines	
- copie conforme des actes du SDIS	DDSIS	20 AUT 2019 PRÉFECTURE DE	DOCUMENT DÉPOSÉ LE 22 JAN. 2019 N°6
		ALLUM N° 6	A LA PREFECTURE DE L'ALLIER

3 - Engagement des dépenses pour le personnel dans la limite des crédits inscrits au budget		
- Etats justificatifs de la paie des salaires du SDIS ou aux vacations des sapeurs-pompiers volontaires	DDSIS	DDA
- Etat mensuel aux organismes sociaux	DDSIS	DDA ou chef du groupement des ressources humaines (GRH)
- Bordereau de liquidation vacations	DDSIS	DDA ou responsable du GRH
- Bordereau de liquidation dépenses	DDSIS	DDA ou responsable du GRH





MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
4 - <u>Autres</u> :			
- Lettres, autres que les simples transmissions, adressées aux ministres, préfets, parlementaires, présidents de conseils généraux et régionaux, maires et présidents d'établissements publics de coopération interministériels.	DDSIS	DDA	
- Requêtes et mémoires correspondant aux actions intentées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier devant les juridictions administratives et judiciaires ou aux actions auxquelles le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier défend devant les mêmes juridictions.	DDSIS	DOCUMENT  LE 20 AUT 2  A LA PRÉFECTURE  DDA	
- Convocations aux réunions du conseil d'administration du SDIS, aux bureaux, aux comités techniques paritaires, à la commission administrative paritaire, au comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires, au comité d'hygiène et de sécurité.	DDSIS	DÉPOS DE L'ALLII	Les convocations sont signées en priorité par le Président du Conseil d'Administration.
- Les certifications exécutives de tous les actes administratifs relatifs aux affaires entrant dans les attributions et compétences du président du CASDIS.	DDSIS	DDA DDA	
- Correspondances diverses et courantes des groupements.	DDSIS	Chefs de groupement ou adjoints dans le cadre de leu groupement	15 22 144 224
- convocations diverses	DDSIS	DDA	
- Notes de services et d'information à destination du corps départemental.	DDSIS	DDA	À LA PREFECTURE DE L'ALLIER

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
B. GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES			
- Convocation aux différents stages nationaux, régionaux, départementaux, CNFPT et autres organismes	DDSIS	Chef de groupement GRH ou son adjoint	
<ul> <li>Bordereau d'envoi des candidatures et jury d'examen pour le secourisme</li> <li>Indemnités des frais suite aux stages (formateurs,</li> </ul>	DDSIS DDSIS	Chef de groupement GRH ou son adjoint  DDA	
stagiaires, examinateurs, frais de repas  - Diplômes délivrés à l'issue des stages organisés par le	DDSIS	DDA	
SDIS		DOCUMENT DÉPOSÉ LE 20 AOUT 2019 N°6 A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER	DOCUMENT DEPOSÉ  LE 22 JAN. 2019 N°6  À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER
		တီ က	Commence of the State of the St

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
C. GROUPEMENT FINANCIERS ET AFFAIRES GENERALES (GFAG)			
Engagement, considération et liquidation autres que de personnel, dans la limite des crédits inscrits au budget et ouverts par le gestionnaire marché de fournitures et de services			
Marchés passés suivant le calcul des seuils. (Jusqu'au 31 décembre 2017)			
< 25 000 € HT :			
- Etablissement d'un bon de commande	DDSIS	DDA ou chefs de groupements ou adjoints (3) ou pharmacien gérant de la PUI ou médecin-Chef (*)	(3) Chefs de groupements territoriaux ou
- Signature de la liquidation de la dépense	DDSIS	DDA ou chefs de groupements ou adjoints (3)	fonctionnels
- Mandatement de la dépense	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG  DOCUMENT  ALA PRÉFECTURE  20 A001	(*) uniquement pour les achats de médicaments, produits et dispositifs médicaux stériles et toute fourniture nécessaire au fonctionnement du SSSM relevant de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits au budget.
		AOUT 2019 N°6	DOCUMENT DÉPOSÉ  LE 22 JAN. 2019 N°6  À LA PREFECTURE DE L'ALLIER

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
<u>25 000 € &lt; M &lt; 90 000 € HT</u> :			
Etablissement de la lettre de consultation ou du bordereau d'envoi du Dossier de Consultation des Entreprises	DDSIS	DDA ou chefs de groupements ou adjoints (3)	
- Approbation d'un cahier des charges	DDSIS	DDA	
- Attestation de dépôt	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	
- Analyse et choix	DDSIS	DDA	L'analyse et le choix sont signés en priorité par le Président du Conseil d'Administration.
- Demande de pièces fiscales et sociales du candidat retenu	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	President du Conseil à Administration.
- Notification aux candidats retenus et non retenus	DDSIS	DDA	
- Motif du rejet de leur candidature ou de leur offre	DDSIS	DDA	
- Bon de commande	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	
- Liquidation de la dépense	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG  DDA ou responsable du GFAG  DDA ou responsable du GFAG	DOCUMENT DE
- Mandatement de la dépense	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	
OU		DE DE	
- Approbation d'un cahier des charges	DDSIS	DDA  DDA ou responsable du GFAG	DOCUMENT DEPOSÉ
- Envoi d'une publicité adaptée	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	
- Attestation de retrait et dépôt des dossiers	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	À LA PRÉFECTURE DE L'ASUER

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
- Analyse et Choix	DDSIS	DDA	L'analyse et le choix sont signés en priorité par le Président du Conseil d'Administration.
- Demande de pièces fiscales et sociales du candidat retenu	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	Tresident du Conseil d'Administration.
- Signature de l'acte d'engagement	DDSIS	DDA	L'acte d'engagement est signé en priorité par le Président du Conseil d'Administration.
- Notification aux candidats retenus et non retenus	DDSIS	DDA	President du Conseil d Administration.
- Motif du rejet de leur candidature ou de leur offre	DDSIS	DDA	
- Bon de commande	DDSIS	DDA	
- Avis d'attribution	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	
- Liquidation de la dépense		DDA ou responsable du GFAG	
- Mandatement de la dépense	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	
- Courrier de non-reconduction	DDSIS	DDA (	Actuellement le PCASDIS
90 000 € < M < 209 000 € HT:		PRÉFECTURE DDA	
- Approbation du cahier des charges	DDSIS		
- Envoi d'une publicité adaptée	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	m·
Si phase de candidature :			DOCUMENT DÉPOSÉ
- Attestation retrait et dépôt des candidatures	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	2 JAN. 2019   N°6
- Réception et contrôle des candidatures	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	À LA PREFECTURE DE L'ALUER

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATI Article I	-			OBSERVATIONS
- Choix des candidats admis à négocier	DDSIS	DDA				Le choix des candidats admis à négocier est signé par le Président du Conseil d'Administration.
- Envoi du DCE aux candidats admis	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG				
- Notification aux candidats non admis	DDSIS	DDA				
- Motif du rejet des candidats non admis	DDSIS	DDA				
- Lettre de retrait et de dépôt des offres	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG				
- Analyse et choix	DDSIS	DDA				L'analyse et le choix sont signés en priorité par le Président du Conseil d'Administration.
- Délibération autorisant le Président du Conseil d'Administration à signer les marchés						La délibération autorisant le Président du Conseil d'Administration à signer les marchés est signée en priorité par le Président du Conseil d'Administration.
- Demande pièces fiscales et sociales du candidat retenu	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG				The partie resident du consen a raministration.
- Notification aux candidats retenus et non retenus	DDSIS	DDA	À LA I		DO	
- Motif de rejet de leur offre	DDSIS	DDA	PRÉFECTURE	2	CUME	
- Avis d'attribution	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	ECTU	O AOUT	Z	DOCUMENT
- Bon de commande	DDSIS	DDA	RE DE	IT 2019	TD	DOCUMENT DÉPOSÉ
- Liquidation de la dépense	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	E L'AI		ÉPO	LE 22 JAN. 2019 Nº6
- Mandatement de la dépense	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	L'ALLIER	Z ° 6	)SÉ	À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER
- Courrier de non -reconduction	DDSIS					Actuellement PCASDIS
Marchés de travaux < 5 225 000 € HT	DDSIS					Même délégation de signatures que les marchés de fournitures et de services dans les mêmes conditions

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II		OBSERVATIONS
Marchés formalisés (jusqu'au 31 décembre 2018)				
1 - Marchés de fournitures et de service		_		
> 209 000 € HT			LE CC	
- Elaboration du DCE	DDSIS	DDA	REF 2	
- Avis d'appel à la publicité	DDSiS	DDA ou responsable du GFAG	20 AOUT 2	
- Lettres de retrait et dépôt des dossiers	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	AOUT 2019	[ ]
- Convocation de la CAO	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	8 7 A	
- Signature du PV d'ouverture des offres	DDSIS	DDA	ZALLIMB N° 60	ס חי
- Signature du registre des dépôts, des procès-verbaux, de choix et du rapport de présentation	,			Le registre des dépôts et le rapport de présentation sont signés par le Président de la CAO ou son représentant.
- Lettres aux candidats non retenus	DDSIS	DDA		Les procès-verbaux, de choix sont signés par les membres présents de la CAO.
- Motif du rejet de leur offre	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG		
- Demande pièces fiscales et sociales du candidat retenu	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG		
- Signature des actes d'engagement du marché	DDSIS	DDA		Les actes d'engagements du marché sont signés en
- Bordereau d'envoi du dossier en Préfecture	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG		priorité par le Président du Conseil d'Administration.
- Lettre de notification	DDSIS	DDA	And the second s	
- Bon de commande	DDSIS	DDA DOCUME	ENT DÉPOSÉ	(Suite à acte d'engagement signé en priorité par le Président du Conseil d'Administration)
		9	TURE DE L'ALLIFR	

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
- Avis d'attribution (publication)	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	
- Courrier de non-reconduction	DDSIS	DDA DO	
Pour les groupements de commande :			
Décision de reconduction pour le coordonnateur	DDSIS	DDA	
Décision de non reconduction avec motifs pour le coordonnateur	DDSIS	DDA REFEC	
Signature des nantissements ou cessions de créances	DDSIS	DDA DDA DDA DDA DDA DDA	
2 - <u>Marché de travaux</u>			Même délégation de signature que les marchés formalisés de fourniture et de services dans les
M > 5 225 000 € HT		ALLI V. OS	mêmes conditions
> Autres		E O III	
- Tous les bordereaux de mandatement des recettes et des dépenses (autres que les marchés)	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	
- Les courriers relatifs aux saisies des dossiers d'assurance et courriers divers	DDSIS	DDA ou responsable du GFAG	
PARTICULARITE : LES MARCHES PUBLICS VEHICULES (lorsqu'ils sont réalisés chez l'équipementier)			
- la signature des plans et des documents relatifs aux marchés publics Véhicules	DDSIS	DDA, Chef du groupement des services supports et techniques (GSST) ou son adjoint	DOCUMENT DÉPOSÉ
- la signature des PV de réception		DDA, Chef du groupement des services supports et techniques (GSST) ou son adjoint	À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
D. GROUPEMENT DES SERVICES SUPPORTS ET TECHNIQUES			
1 - Gestion administrative			
- Compte-rendu de pertes, détériorations du matériel ou accidents	DDSIS	DDA, Chef du groupement des services supports et techniques (GSST) ou son adjoint	
2 - Gestion administrative des biens mobiliers notamment les véhicules, le matériel d'intervention et d'habillement			DOC LE ALA PR
- Affectation de véhicules	DDSIS	DDA	20 AOUT :
- Contrôle et relations avec les prestataires de service	DDSIS	Chef du GSST ou son adjoint	AOUT 2019
- Planification des astreintes mécaniques	DDSIS	Chef du GSST ou son adjoint	
- Elaboration des CCTP	DDSIS	Chef du GSST ou son adjoint	ALLE V. OS
E. GROUPEMENT DES SERVICES  OPERATIONNELS			<b>駅</b> 6 마
1 - Gestion administrative liée à l'activité opérationnelle			
- Attestations sur les interventions, attestations aux compagnies d'assurance, attestations service policegendarmerie, attestations avocat-expert.	DDSIS	Chef du groupement des services opérationnels (GSO) ou son adjoint.	
- Attestations d'exonération pour les destructions d'essaims d'hyménoptère	DDSIS	Chef du GSO ou son adjoint	DOCUMENT DÉPOSÉ  LE 22 JAN. 2019 N°6
- Avis sur autorisation de manifestations à l'exclusion des grands rassemblements	DDSIS	Chef du GSO ou son adjoint	ALA PRESIDENCE L'ALLIER

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
- Permis de construire et rapports de visites, dérogations (ERP de 1ère catégorie)	DDSIS	DDA	
- Rapports des permis de construire, d'aménagement ou des transformations présentés en commission d'arrondissement	DDSIS	DDA	
- Convocations :		DOCUMENT I	
a) Les convocations adressées aux membres de la sous- commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur	DDSIS	019 DÉ	
b) Les convocations aux réunions des groupes de visite ressortissant de la sous-commission départementale de sécurité	DDSIS	DDA Z OS TT	
F. SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS			
Indemnisation du personnel SSSM	DDSIS	DDA, Médecin chef du Service de Santé et de Secours Médical ou son adjoint	Par arrêté préfectoral n°1704/2009
- Médecine du travail	DDSIS	DDA, Médecin chef du SSM ou son adjoint	Par arrêté préfectoral n°1704/2009
- Opérationnelle (vacation et nombre d'heures)	DDSIS	DDA, Médecin chef du SSSM ou son adjoint	
- Domaines para-médicaux et spécialistes : Laboratoires, pharmacie,	DDSIS	DDA, Médecin chef du SSSM ou son adjoint	DOCUMENT DEPOSÉ  LE 22 JAN. 2019 Nº6
		12	ALARAGE TURE DE L'ALLIER

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
G. GESTION ADMINISTRATIVE DES GROUPEMENTS TERRITORIAUX			
1 - Administration générale :     - Notes de service, d'information et tous documents relatifs au fonctionnement du groupement et du centre de secours principal		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
- Demande de médailles		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
- Imprimés pour comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	DOCCU DOCCU
- Déclaration d'accident en service des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels et PATS		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	20 AOUT 7
- Services commandés		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
- Fiches de manœuvre		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
- Fiches d'astreintes		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	POSE POSE
- Etat mensuel des vacations SPV		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
- IHTS (SPP — PATS)		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	DOCII
- Bordereaux d'envoi		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	DOCUMENT DEPOSÉ
2 - <u>Activités opérationnelles</u>			LE 22 JAN. 2019 N°6
- Manœuvres inter centres		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	Circulaire départementale grand rassemblement
- CRSS		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	and

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS
- Convention services de sécurité et ordre d'opération	-	Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
- Avis, convocations et compte-rendu de vérification des points d'eau		Chef de groupement territoriaux ou adjoints	
3 - <u>Formation</u>			
- Dossiers directeurs de stages		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
- Feuilles de stages		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	
- Attestations de présences de stages		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints	ALA LE
4 - <u>Prévention</u>			
- Rapports des permis de construire d'aménagement ou de transformation, rapport de visites présentés dans les différentes commissions (2ème, 3ème, 4ème, 5ème cat)		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints ou chef du groupement des Services Opérationnels ou adjoints	20 AOUT
5 - <u>Prévision</u>		-	D D
Rapport des permis de construire, d'aménagement ou de transformation, établissements industriels, immeubles d'habitation, lotissements		Chefs de groupements territoriaux ou adjoints ou chef du groupement des Services Opérationnels ou adjoints	POSÉ N°6
H. GESTION ADMINISTRATIVE DES CENTRES DE SECOURS PRINCIPAUX			DOCUMENT DEPOSÉ
- Notes de service, d'information et tous documents relatifs au fonctionnement du groupement et du centre de secours principal ;		Chefs de centre de secours principaux et adjoints pour le personnel de leur centre.	LE 22 JAN. 2019 N°6
- Bordereaux d'envois			the best of the best of the latest of the la



DOC	UMENT DÉF	OSÉ
LE	2 0 AOUT 2019	N°6
ALAPF	RÉFECTURE DE L	ALLIER

<u>Article 3</u> — Les personnes désignées ci-après ont délégation pour signer les actes et documents recensés dans l'annexe précitée (délégation article II).

- Colonel Patrick GALTIER, chef du Groupement des Services Supports et Techniques ;
- Commandant Anthony GALBOIS, Adjoint au chef du Groupement des Services Supports et Techniques ;
- Madame Marie-Noëlle BURTIN, Chef du Groupement Finances et Affaires Générales ;
- Madame Ludivine CHAMPLONG, Adjointe au Chef du Groupement Finances et Affaires Générales ;
- Commandant Jérôme GUINARD, Chef du Groupement des Ressources Humaines ;
- Mme Céline HOSTE-GALBOIS, Adjointe au chef du Groupement des Ressources Humaines ;
- Médecin-Colonel Jean-Antoine ROSATI, Médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical ;
- Médecin-Lieutenant-colonel Gilles THOMAS, Adjoint au Médecin-Chef de Groupement SSSM;
- Commandant Julien CHARBONNIER, Chef du Groupement des Services Opérationnels ;
- Commandant Fabien GAILLARD, Adjoint au Chef de Groupement des Services Opérationnels ;
- Commandant Rodolphe LEMELTIER, Chef du Groupement Territorial Nord ;
- Capitaine Pascal ORTONNE, Adjoint au Chef du Groupement Territorial NORD, Chef de Centre de Secours Principal de Moulins ;
- Commandant Eddy PEYRARD, Chef du Groupement Territorial Ouest;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Adjoint au Chef du Groupement Territorial OUEST, Chef de Centre de Secours Principal de Montluçon ;
- Capitaine Anthony DURANTET, Adjoint au chef du Groupement Territorial SUD, Chef de Centre de Secours Principal de Vichy.

<u>Article 4</u> – Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 1051/2017 du 25 août 2017, à compter du 17 janvier 2019.

<u>Article 5</u> — Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Yzeure, le 9 Janoier 2019

DOCUMENT DÉPOSÉ

LE 10 JAN. 2019 N°6

À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

Le President du Conseil d'Administration du Service Departemental d'Incendie et de Secours de l'Allier,

#### DESTINATAIRES :

- M. le Directeur départemental du SDIS
- M. le Directeur départemental adjoint du SDIS
- Mme la Préfète (service du contrôle de légalité)
- Mme le Payeur Départemental
- Les intéressés
- Les groupements fonctionnels et territoriaux







ARRETE SDIS n° 34 /19

Portant composition du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du SDIS de l'Allier



DOCUMENT DÉPOSÉ

20 ADUT 2019

LE

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DO DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu la loi n°2016-483 du 20 Avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2014-793 du 09 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2018-55 du 31 janvier 2018 relatif aux instances de représentation professionnelle de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale.

Vu la délibération du CASDIS n°2018-24 du 15 juin 2018 relative au Comité Technique, fixant à 5 le nombre de sièges de représentants titulaires du personnel à pourvoir,

Vu la délibération du CASDIS n° 2018-41 du 25 Octobre 2018 fixant la composition du bureau de vote dans le cadre des opérations électorales pour le scrutin du Comité Technique;

Vu le procès-verbal de la commission de recensement des votes en date du Jeudi 6 Décembre 2018 relatif à l'élection des représentants du personnel au comité technique ;

# DOCUMENT DÉPOSÉ LE 2 4 JAN. 2019 N°6 À LA PRÉFECTURE DE L'ALL'ER

#### ARRETE

Article 1er : La composition du Comité d'Aygiène Sectrite et des Conditions de Travail du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est la suivante :

LE 20 AOUT 2019 N°6

Représentants de la collectivité

Titulaires	A LA PRÈFECTURE DE L'ALLIER Suppléants
M. François SZYPULA	M. Jean-Jacques ROZIER
M. André BIDAUD	M. Yves SIMON
M. Jean-Paul DUFREGNE	M. Xavier CADORET
Colonel Patrick VAILLI	Colonel Patrick GALTIER
Commandant Rodolphe LEMELTIER	Commandant Jérôme GUINARD

#### Représentants du personnel:

Titulaires	Suppléants		
M. François FOURNIER	M. Fabien DEPRET		
M. Mikaël PRONCHERY	M. Arnaud THORNER		
M. Cédric GEORGET	M. David BARATIN		
M. Thierry BOUET	M. Brice DUMAS		
Mme Claudie ETIEN	M. Victorien JOURDY		

<u>Article 2</u>: l'arrêté 630/15 du 17 Avril 2015 portant composition du Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est abrogé.

<u>Article 3 :</u> Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

<u>Article 4 :</u> Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié à l'Etat-Major et transmis dans les Groupements Territoriaux.

Fait à Yzeure, le 2 2 JAN. 2019

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER,







esident du Conseil d'Administration et par délégation, Directeur Départemental Adjoint ces d'Incendie et de Secours de l'Allier

Colonel Patrick GALTIER

ARRETE SDIS Nº 373 /2019

L'EXPORTANT LISTE D'HABILITATION DES MEDECINS DE SAPEURS-POMPIERS DU SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL POUR EXERCER LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET D'APTITUDE DES SAPEURS-POMPIERS

DOCUMENT DÉPOSÉ

LE

20 AOUT 2019

N°6

DOCUMENT DÉPOSÉ

À LA PREFECTURE DE L'ALLIER

À LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1424-24

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code du Travail;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 95-1000 du 6 septembre 1995 portant code de déontologie médicale ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du Conseil national de l'ordre des médecins du 4 avril 2000 ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu l'avis de la Commission Consultative du Service de Santé et de Secours Médical en date du 12 octobre 2011;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Allier;

#### ARRETE

<u>Article 1er</u> — L'arrêté SDIS n° 3/2015 du 05 janvier 2015 portant liste d'habilitation des médecins sapeurs-pompiers du Service de Santé et de Secours Médical pour exercer la médecine professionnelle et d'aptitude des sapeurs-pompiers est annulé.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS 5, Rue de L'Arsenal - CS 10002 : 03401 YZEURE CEDEX

EL. : 04,70.35.80,00 - Fax : 04.70-35.89.99  $\cdot$  E-Mail : contact@bdib00.fr - site internet  $\prime$  www.edib03.fr

Article 2 - La liste départementale des médecins habilités à l'exercice de la médecine professionnelle et d'aptitude au sein du Service de Santé et de Secours Médical du SDIS de l'Allier est composée ainsi qu'il suit :

Grade	Nom	Prénom	COCUMENT DÉPOSÉ
Médecin Capitaine	ALBOUY	Dominique	LAPALISSE
Médecin Capitaine	BEAUFRERE	Hubert	HERISSON LE 20 AOUT 2019 N°6
Médecin Capitaine	BERNIS	François	MONTLUCON
Médecin Capitaine	BETHUNE	Sylvie	VEURDRE (LE) LA PRÉSECTURE DE L'ALLIE
Médecin Capitaine	BOULIGNAT	Thierry	GANNAT
Médecin Capitaine	CARUANA	Andreea	BROUT-VERNET
Médecin Capitaine	DAMAISON	Pierre-Louis	HURIEL DOCUMENT DEPOS
Médecin Capitaine	DANIEL	Laurent	BEAULON
Médecin Capitaine	DELAUME	Philippe	COSNE D'ALLIER E 25 AVR. 2019 N
Médecin Capitaine	DUCLEROIR	Guillaume	LAPALISSE
Médecin Capitaine	POULAIN - DUCLEROIR	Emelie	LAPALISSE A LA PREFEGIURE DE L'ALL
Médecin Capitaine	DUTHEIL	Jean-Michel	MONTLUCON
Médecin Capitaine	GOZARD	Laure	VALLON-EN-SULLY
Médecin Capitaine	ENE	Laurentiu	VILLEFRANCHE D'ALLIER
Médecin Capitaine	LAGRANDE	Delphine	MONTLUCON
Médecin Capitaine	LAURANT	Eric	BELLENAVES
Médecin Capitaine	LYON-BILGER	Jonathan	AINAY-LE-CHATEAU
Médecin Capitaine	MERMET	Olivier	ST POURCAIN
Médecin Capitaine	MICHAULT	Eric	MOULINS
Médecin Capitaine	PORTEJOIE	Danièle	BESSON
Médecin Capitaine	RENAUD	Stéphanie	MONTMARAULT
Médecin Commandant	BERNAY	Marie-Cécile	DOMPIERRE SUR BESBRE
Médecin Commandant	BRETILLON	Frédéric	VICHY
Médecin Commandant	DALL'ACQUA	David	VICHY
Médecin Commandant	DIMICOLI	Charles	BUXIERES LES MINES
Nédecin Commandant	GAUDUCHEAU	Yves	MONTLUCON
lédecin Commandant	LEHMANN	Pascal	MARCILLAT COMBRAILLE
lédecin Commandant	MAZIERES	Philippe	MAYET DE MONTAGNE
lédecin Commandant	ROUSSEAU	Philippe	MOULINS
lédecin Commandant	TEISSEDRE	Dominique	NERIS LES BAINS
édecin Lt-Colonel	CARPENTIER	Alain	MOULINS
édecin Lt-Colonel	CASTELAN	Jean-Michel	SDIS
édecin Lt-Colonel	THOMAS	Gilles	NEUILLY LE REAL
édecin Colonel	ROSATI	Jean-Antoine	CHANTELLE

<sup>-</sup> L'inscription sur cette liste d'aptitude est subordonnée à l'acquisition d'une formation initiale ou continue à la détermination de l'aptitude médicale définie dans l'arrêté du 6 mai 2000 susvisé.



<u>Article 3</u> — Le médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical est chargé de coordonner la formation initiale sous l'égide de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers et d'organiser la formation continue des médecins de sapeurs-pompiers.

<u>Article 4</u> — M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Yzeure, le 1 5 AVR. 2019

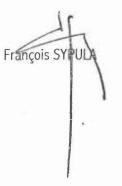
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER



#### Ampliation à :

- les intéressés(es),
- Secrétariat de Direction,
- Groupement finances et affaires générales
- Groupement Ressources Humaines

Notifié à l'intéressé (e) le :









Pour ampliation,
Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Directeur Départemental Adjoint
des Services d'Incendie et de Spécours de l'Allier

COPORTANTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE SERVICE DE SECOURS MEDICAL

LE 20 AOUT 2019 N°6

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE PARTE MENTAL D'EMBENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1424-27.

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Allier ;

#### ARRETE

<u>Article 1er</u> — L'arrêté SDIS n° 69/2016 du 05 février 2016 portant composition de la Commission Consultative du Service de Santé et de Secours Médical du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est annulé.

<u>Article 2</u> — La Commission Consultative du Service de Santé et de Secours Médical du SDIS de l'Allier est composée ainsi qu'il suit :

#### Président:

- le médecin-chef du SSSM, le médecin Colonel Jean-Antoine ROSATI

#### Membres du SSSM:

- le médecin-chef adjoint, le médecin Lieutenant-Colonel Gilles THOMAS
- la pharmacienne-cheffe, la pharmacienne de classe normale Martine BERETVAS Suppléant : la pharmacienne de classe normale Cécile FOUCAULT
- trois médecins,
- Le médecin de groupement Nord, le Médecin Lieutenant-Colonel Alain CARPENTIER
   Suppléant : médecin Commandant Philippe ROUSSEAU

A LA PREFEUTURE DE L'ALL'ER

- Le médecin Coordinateur Santé-Prévention, le médecin Commandant Frédéric BRETILLON
  - Suppléant: médecin Commandant David DALL'ACQUA
- Le médecin Capitaine Guillaume DUCLEROIR
- Suppléant : médecin Capitaine POULAIN-DUCLEROIR Emelie

- trois infirmiers:
- L'infirmier de chefferie, cadre de santé 2<sup>ème</sup> classe Cédric HAVARD
   Suppléant : L'infirmière de groupement Nord, l'infirmière-cheffe Charlotte HAVARD
- L'infirmier de chefferie adjoint, l'infirmier principal Raphaël RODDIER
   Suppléant : L'infirmier de groupement Sud, l'infirmier Florian GUERARD
- L'infirmière de chefferie adjoint en charge de la Santé Prévention, l'infirmière-cheffe Monique ROSATI
- Le vétérinaire-chef, le vétérinaire Capitaine Alfredo ZANINI Suppléant : vétérinaire Capitaine Jan WYNDAELE

<u>Article 3</u> - La Commission Consultative du Service de Santé et de Secours Médical donne son avis sur les questions dont elle est saisie par son président ou par le directeur départemental des services d'incendie et de secours.

<u>Article 4</u> — La Commission Consultative du SSSM du Service Départemental d'Incendie et de Secours peut s'adjoindre des conseillers techniques autant que de besoin selon la nature des dossiers.

<u>Article 5</u> — M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du S.D.I.S.



A Yzeure, le 1 5 AVR. 2019

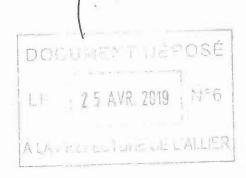
Le President du Conseil d'Administration du Service Departemental d'Incendie et de Secours de l'Állier

François SYPVLA

#### Ampliation à:

- les intéressés(es).
- Secrétariat de Direction,
- Groupement Finances et Affaires Générales
- Groupement Ressources Humaines

Notifié à l'intéressé (e) le :







Pour ampliation, Pour le Président du Conseil d'Administration ARRETE SDIS N° 375 / 2019

et POPTANTION DE LA COMMISSION MEDICALE D'APTITUDE À LA DOCON DESAPEUR POPERS É

des Services d'Incendie et de Secours de l'AllerONTAIRE DU SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL

Colonel Patrick GALTIER

2 0 AOUT 2019

ALL LEUTUNG DE L'ALLIER

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'I L'ALLIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R1424-28;

Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté n° 98-132 portant création de la Commission d'Aptitude aux Fonctions de Sapeurs-Pompiers Volontaires du Service de Santé et de Secours Médical du SDIS ;

Vu l'avis de la Commission Consultative du Service de Santé et de Secours Médical en date du 12 octobre 2011;

Sur propositions du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Allier et du Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours:

#### ARRETE

Article 1er – L'arrêté SDIS n°68/2016 du 05 février 2016 portant composition de la Commission d'Aptitude à la Fonction de Sapeur-Pompier Volontaire du Service de Santé et de Secours Médical du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier est annulé.

Article 2 - La Commission d'Aptitude à la Fonction de Sapeur-Pompier Volontaire du Service de Santé et de Secours Médical du SDIS de l'Allier est composée ainsi qu'il suit : DOMERNAT DÉPOSÉ

#### Président :

- le médecin-chef du SSSM, le médecin Colonel Jean Antoine ROSATI

#### Membres du SSSM:

- deux médecins membres de la Commission Consultative de Service de Santé et de Secours Médical,

Le médecin de groupement Nord, le médecin Lieutenant-Colonel Alain CARPENTIER Suppléant : Le médecin Commandant Philippe ROUSSEAU

- Le médecin-chef adjoint, le Médecin Lieutenant-Colonel Gilles THOMAS
- Suppléant : Le médecin Capitaine Guillaume DUCLEROIR

#### Assiste également avec voix délibérative:

- les médecins suivants :

 Le médecin coordinateur Santé-Prévention, BRETILLON

■ Le médecin Commandant David DALL'ACQUA

Le quorum est de trois médecins.

Article 3 - La commission peut être saisi pour avis par les médecins de sapeurs-pompiers et par le médecin-che de toute question relative à l'aptitude physique de sapeurs-pompiers volontaires.

Elle est saisie obligatoirement pour l'examen d'un sapeur-pompier volontaire après confirmation par le médecinchef d'une inaptitude ou d'une aptitude avec activité adaptée dans les deux mois qui suivent sa visite d'expertise.

<u>Article 4</u> - Les membres de cette commission peuvent convoquer le sapeur-pompier volontaire concerné. Il est entendu de plein droit à sa demande.

<u>Article 5</u> — La commission d'aptitude à la fonction de sapeur-pompier volontaire du Service Départemental d'Incendie et de Secours peut s'adjoindre des conseillers techniques autant que de besoin selon la nature des dossiers.

<u>Article 6</u> — M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Yzeure, le 1 5 AVR. 2019

Le President du Conseil d'Administration du Service Departemental d'Incendie et de Secours de l'Allier

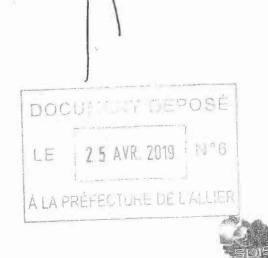
Médecin, Commandant

20 AOUT 2019

#### Ampliation à :

- les intéressés(es),
- Secrétariat de Direction,
- Groupement Finances et Affaires générales
- Groupement Ressources Humaines

Notifié à l'intéressé (e) le :





ARRETE S.D.I.S. n°. 435. /2019

DOCUM

Portant délégation de signature

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER,

LE 20 AOUT 2019

N°6

Vu l'article L1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil d'Administration du SDIS est présidé par le Président du Conseil Départemental;

Vu l'article L1424-33 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Président du Conseil d'Administration du SDIS peut donner délégation de signature au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'arrêté conjoint de Monsieur le Préfet de l'Allier et du Président du Conseil d'administration du SDIS de l'Allier en date du 20 janvier 2016, portant organisation du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Allier ;

Vu l'arrêté ministériel de Monsieur le Ministre de l'Intérieur nommant le Colonel Patrick VAILLI, directeur départemental des services d'incendie et de secours de l'Allier à compter du 1er septembre 2017 ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 Juin 2007 nommant le Colonel Patrick GALTIER, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de l'Allier à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2007 ;

Vu la délibération du 14 décembre 2018 adoptant le nouvel organigramme du SDIS de l'Allier ;

#### ARRETE

<u>Article 1</u> — Délégation est donnée au Colonel Patrick VAILLI, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les décisions prévues dans la liste annexée au suivant arrêté (délégation article I).

<u>Article 2</u> - En cas d'absence du Colonel Patrick VAILLI, la délégation de signature qui lui est confiée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, sera exercée par Colonel Patrick GALTIER, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours de l'Allier.

MATIERES	DELEGATION Article I	DELEGATION Article II	OBSERVATIONS	
A - GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (GRH)				
L - Les arrêtés individuels relatifs au suivi de carrière (SPV-SPP-PATS)	DDSIS (1)	DDA (2)		
2 - Les actes de gestion courante : autorisation d'absence congés annuels entretien d'évaluation proposition de promotion liquidation des frais de déplacement	DDSIS (1)	DDA (2) Chefs de groupements ou adjoints pour le personnel de leur groupement Chefs de centre de secours principaux et adjoints pour le personnel de leur centre	(1) pour le DDA et les chefsde groupements fonctionnels et territoriaux  (2) DDA en l'absence du DDSIS	
ordre de mission copie conforme des actes du SDIS	DDSIS (1)	DDA (2)		
ampliation des arrêtés	DDSIS	DDA ou le chef du groupement des Ressources Humaines		
B - Engagement des dépenses pour le personnel dans la limite des crédits inscrits au budget  Etats justificatifs de la paie des salaires du SDIS ou aux vacations des sapeurs prompiers volontaires  Etat mensuel aux organismes sociaux	DDSIS	DDA ou le chef du groupement des Ressources Humaines		
Bordereau de liquidation vacations bordereau de liquidation dépenses	DDS(S	DDA ou le chef du groupement Finances et Affaires Générales		
lettres, autres que les simples transmissions, adressées aux ministres, préfets, parlementaires, présidents de conseils généraux et régionaux, maires et présidents d'établissements publics de coopératio inerministériels requêtes et mémoires correspondant aux actions intentées par le SDIS de l'Allier devant les juridictions administratives et judiciaires ou aux actions auxquelles le SDIS de l'Allier défend devant les mêmes juridictions convocations aux comités techniques paritaires, à la commission administrative paritaire, au comité consultatif des SPV, au CHSCT les certifications exécutives de tous les actes administratifs relatifs aux affaires entrant dans les attributions et compétences du président du CASDIS convocations diverses notes de service et d'information à destination du corps départemental indemnités des frais suite aux stages (formateurs, stagiaires, examinateurs, frais de eps) diplômes délivrés à l'issue des stages organisés par le SDIS	DDSIS	DOCUMENT DÉPOSÉ  LE 20 A0UT 2019 N°6  A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER	Les convocations sont signées en priorité par le président du CASDIS	
convocations aux différents stages nationaux, régionaux, départementaux, CNFPT et utres organismes bordereau d'envoi des candidatures et jury d'examen pour le secourisme correspondances diverses et courantes du groupement	DDSIS	DDA ou chef du groupement RH ou son adjoint	L JUIN 203	

commission d'arrondissement  - convention service de sécurité et ordre d'opération  - rappports des permis de construire, d'aménagement ou de transformation, rapport de visites présentés dans les différentes commissions (2ème, 3ème, 4ème, 5ème catégorie)  - rapports de permis de construire, d'aménagement ou de transformation, établissements	B - GROUPEMENT DES SERVICES OPERATIONNELS (GSO)			
Industriels, immeubles d'habitation, lotissements - convocations : a) adressées aux membres de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur b) aux réunions des groupes de visite ressortissant de la sous-commission départementale de sécurité	services police - gendarmerie, attestations avocats-experts - attestations d'exonération pour les destructions d'essaims d'hyménoptères - validation du planning de la chaîne de commandement pour diffusion - service fait du planning de la chaîne de commandement pour mise en paiement - dossiers de manifestations sportives et publiques - dossiers d'études ou correspondances relatives à la DECI aux maires, entreprises - ICPE et permis de construire industricels - réponses du service suite à demande de service sécurité - rapports d'étude des établissements de 5ème catégorie sans locaux à sommeil - avis sur autorisation de manifestations à l'exclusion des grands rassemblements - permis de construire et rapports de visites, dérogations (ERP de 1 ère catégorie) - rapport des permis de construire, d'aménagement ou des transformations présentés en commission d'arrondissement - convention service de sécurité et ordre d'opération - rapports des permis de construire, d'aménagement ou de transformation, rapport de visites présentés dans les différentes commissions (2ème, 3ème, 4ème, 5ème catégorie) - rapports de permis de construire, d'aménagement ou de transformation, établissements ndustriels, immeubles d'habitation, lotissements - convocations :  a) adressées aux membres de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur  b) aux réunions des groupes de visite ressortissant de la sous-commission départementale de	DDSIS	MENT DÉPOSÉ  20 ADUT 2019 N°6  EFECTURE DE L'ALLIER	Circulaire départementale grand rassemblement



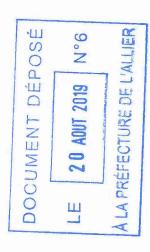
C - GROUPEMENT FINANCES ET AFFAIRES GENERALES (GFAG)			
Pour les documents du groupement, la signature est manuscrite ou			
électronique.			
1 - Engagement et liquidation dans la limite des crédits inscrits au budget			
-etablissement d'un bon de commande	DDSIS	DDA ou chefs de groupement ou adjoints (3) ou pharmacien gérant de la PUI ou médecin-chef (*)	(3) chefs de groupements et adjoints fonctionnels ou territoriau (*) uniquement pour les achats de médicaments, produits et dispositifs médicaux stériles et toute fourniture nécessaire au
- engagement d'une dépense - constatation d'une créance	DDSIS	DDA ou chefs de groupement ou adjoints (3)	fonctionnement du SSSM relevant de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits au budget
- bordereau de mandats et de titres	DDSIS	DDA ou chef du GFAG	
2 - Marchés publics de fournitures et de services d'un montant supérieur à 25 000 € HT			
a) pièces pour tous les marchés publics			
- courrier de demande de plèces fiscales et sociales du candidat retenu - lettre d'explications aux candidats non retenus ou non admis	DDSIS	DDA ou chef du GFAG	
- acte d'egagement  - courrier de notification aux candidats retenus et non retenus  - courrier de rejet d'une candidature ou d'une offre  - courrier aux candidats admis à négocier et aux candidats non admis à négocier  - courrier de convocation à une démonstration  - courrier d'information aux candidats sur la suite donnée à une procédure  - courrier de non reconduction  - courrier de non reconduction  - courrier et décompte des pénalités  - nantissements ou cessions de créances	DDSIS	20 AOUT 2019 N°6 ECTURE DE L'ALLIER	ALL DEPOSE
b) pièces complémentaires dans certains cas particuliers		2 C - 131	
* pour les marchés publics à procédure formalisée			19
- convocation à la commission d'appel d'offres - bordereau d'envoi du dossier en Préfecture	DDSIS	DDA ou chef du GFAQ LLI	
registre des dépôts procès verbal d'ouverture des plis décision du pouvoir exécutif sur les candidatures et les offres rapport de présentation du marché public	DDSIS	DDA	
* pour les marchés publics de véhicules			
procès verbaux de réception	DDSIS	DDA ou Chef du GSST ou son adjoint	
c) Les groupements de commandes (marchés publics à procédure adaptée ou formalisée)			

D - GROUPEMENT DES SERVICES SUPPORTS ET TECHNIQUES (GSST)  1 - Gestion administrative			
compte rendu de pertes, détériorations du matériel ou accidents	DDSIS	DDA ou Chef du GSST ou son adjoint	
2 - Gestion des biens mobiliers notamment les véhicules, le matériel d'intervention et d'habillement			
- affectation de véhicules	DDSIS	DDA	
Contrôle et relations avec les prestataires de service planification des astreintes mécaniques Elaboration des CCTP	DOSIS	DDA ou Chef du GSST ou son adjoint	





E - SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL (SSSM)			
- Indemnisation du personnel du SSSM - Médecin du travail - Opérationnelle (vacation et nombre d'heures) - domaine paramédicaux et spécialistes : laboratoires, pharmacie	DDSIS	DDA, Médecin chef du SSSM ou son adjoint	Par arrêté préfectoral n° 1704/2009





F - GESTION ADMINISTRATIVE DES GROUPEMENTS TERRITORIAUX  1 - Administration générale	
- Notes de service, d'information et tous documents relatifs au fonctionnement du groupement - demande de médailles - Imprimés pour CCDSPV - Déclaration d'accident en services de SPV, SPP et PATS - Services commandés - Fiches de manoeuvre - Fiches d'astreintes - Etat mensuel des vacations de SPV - IHTS (SPP et PATS) - Bordereaux d'envoi	Chefs de groupements territoriaux ou adjoints
2 - Activités opérationnelles	
- manœuvres inter centres - Avis et compte rendu de vérification des points d'eau - correspondances périodiques à l'attention des maires concernant la DECI	Chefs de groupements territoriaux ou adjoints
3 - Formation	
- Dossiers directeurs de stages - feuilles de stages - attestations de présences de stages GRH	Chefs de groupements territoriaux ou adjoints





G - GESTION ADMINISTRATIVE DES CENTRES DE SECOURS PRINCIPAUX	
-Notes de service, d'information et tous documents relatifs au fonctionnement du centre de secours principal  - Bordereaux d'envois	Chefs de centre de secours principaux et adjoints pour le personnel de leur centre





<u>Article 3</u> — Les personnes désignées ci-après ont délégation pour signer les actes et documents recensés dans l'annexe précitée (délégation article II).

- Colonel Patrick GALTIER, chef du Groupement des Services Supports et Techniques ;
- Commandant Anthony GALBOIS, Adjoint au chef du Groupement des Services Supports et Techniques ;
- Madame Marie-Noëlle BURTIN, Chef du Groupement Finances et Affaires Générales ;
- Madame Ludivine CHAMPLONG, Adjointe au Chef du Groupement Finances et Affaires Générales ;
- Commandant Jérôme GUINARD, Chef du Groupement des Ressources Humaines ;
- Mme Céline HOSTE-GALBOIS, Adjointe au chef du Groupement des Ressources Humaines ;
- Médecin-Colonel Jean-Antoine ROSATI, Médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical ;
- Médecin-Lieutenant-colonel Gilles THOMAS, Adjoint au Médecin-Chef de Groupement SSSM;
- Commandant Julien CHARBONNIER, Chef du Groupement des Services Opérationnels ;
- Commandant Fabien GAILLARD, Adjoint au Chef de Groupement des Services Opérationnels ;
- Commandant Rodolphe LEMELTIER, Chef du Groupement Territorial Nord;
- Capitaine Pascal ORTONNE, Adjoint au Chef du Groupement Territorial NORD, Chef de Centre de Secours Principal de Moulins ;
- Commandant Eddy PEYRARD, Chef du Groupement Territorial Ouest;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Adjoint au Chef du Groupement Territorial OUEST, Chef de Centre de Secours Principal de Montluçon ;
- Capitaine Anthony DURANTET, Adjoint au chef du Groupement Territorial SUD, Chef de Centre de Secours Principal de Vichy.

Article 4 – Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 16/2019 du 9 janvier 2019, à compter du 24 juin 2019.

<u>Article 5</u> — Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef du Corps Départemental de Sapeurs-Pompiers, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours.



Yzeure, le 13 Juin 2019

Le President du Conseil d'Administration du Service Departemental d'Incendie et de Secours de l'Allier,

#### DESTINATAIRES :

- M. le Directeur départemental du SDIS
- M. le Directeur départemental adjoint du SDIS
- Mme la Préfète (service du contrôle de légalité)
- Mme le Payeur Départemental
- Les intéressés
- Les groupements fonctionnels et territoriaux



# II - LES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CASDIS





Recueil des actes administratifs

Juillet 2019

# Dispositif des délibérations du bureau du CASDIS du 1er février 2019

Les décisions concernant chacune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriaux et au SDIS.

Nature de l'affaire	Contenu des principales dispositions	Décision
<u>néant</u>		



# Dispositif des délibérations du Bureau de CASDIS du 13 juin 2019

Les décisions concernant chacune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriaux et au SDIS.

Rap 1 : convention SINUS/MENKORN	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS se prononcent favorablement sur ce rapport et autorisent le PCASDIS à signer la convention jointe au rapport qui a fait l'objet d'une validation de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de Gestion des Crises.	Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-01
Rap 2: modification du Tableau des Emplois Budgétaires 2019	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS se prononcent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-02
<u>Rap 3</u> : avis sur la détermination des ratios de nominations pour les promotions internes dans le grade de sergent de sapeur-pompier professionnel	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS se prononcent favorablement sur la proposition de répartition entre les nominations opérées au titre du concours interne (80%) et les nominations opérées au titre de la promotion interne (20%) pour la promotion au grade de sergent des sapeurs-pompiers professionnels.	Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-03
Rap 4 : réforme de véhicules	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS se prononcent favorablement sur ce rapport et autorisent le PCASDIS à réformer les véhicules désignés et valident la cession à titre gracieux du VIRT immatriculé 3433 TS 03 au profit de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Allier.	Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-04
Rap 5 : admission en non-valeur		Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-05
Rap 6 : politique opérationnelle du SDIS de l'Allier-Equipes	Après délibération et à l'unanimité les membres du bureau de CASDIS se prononcent favorablement	Adopté à l'unanimité
spécialisées- action de mutualisation	sur ce rapport.	Délibération CASDIS 2019-06
	UMENT DÉPOSÉ  20 AOUT 2019 N°6  RÉFECTURE DE L'ALLIER	



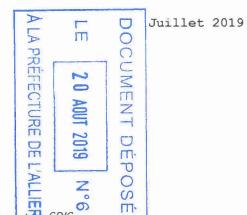
# III - LES DÉLIBÉRATIONS DU CASDIS

DOCUMENT DÉPOSÉ

LE 20 AOUT 2019 N°6

À LA PRÉFECTURE DE L'AULIER





	A LA PRÈFECTURE DE L'ALLIE DE L'A	Juillet 2019 OCC MM N T D M P OCC M T D M P OCC M T T D M T D M T
	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS se prononcent favorablement sur la clôture de cette autorisation de programme sur la base des réalisations précisées.	Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-01
Rap 2: clôture de l'autorisation de programme AP 1420 chapitre de programme d'équipement n°0000000020 — mise à niveau du système opérationnel	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS se prononcent favorablement sur la clôture de cette autorisation de programme sur la base des réalisations précisées.	Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-02
Rap 3: prolongation d'une autorisation de programme AP 1422 — Chapitre de programme n°0000000022 — centre de formation incendie et secours		Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-03
	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS se prononcent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-04
<u>Rap 5</u> : prolongation d'une autorisation de programme AP 1419 — Chapitre de programme n°0000000019 — divers travaux dans les CIS Programme 2014/2016	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS se prononcent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-05
<u>Rap 6</u> : prolongation d'une autorisation de programme AP avis 1718 — Chapitre de programme n°1725 — acquisition de véhicules d'incendie et de secours 2017/2018	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS se prononcent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-06
	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS se prononcent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-07

Recueil des actes administratifs

Juillet 2019

Rap 8 : autorisations de programme et crédits de paiement	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS se prononcent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité
		Délibération CASDIS 2019-08
Rap 9 : attribution d'une subvention au COS	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS se prononcent favorablement sur ce rapport.	Adopté à l'unanimité
		Délibération CASDIS 2019-09
Rap 10 : rapport de présentation du budget primitif 2019	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS se prononcent favorablement sur ce dossier et votent ce budget par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre-	Adopté à l'unanimité
	programme pour la section d'investissement.	Délibération CASDIS 2019-10
Rap 11 : emprunt 2019	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS autorisent le Président à procéder le moment venu, à cette consultation, à emprunter dans la limite du montant inscrit au	Adopté à l'unanimité
	budget et à signer le ou les contrats de prêt à intervenir avec les organismes dont les propositions seront les plus intéressantes.	Délibération CASDIS 2019-11
Rap 12 : réseau santé sécurité des SDIS au Grand Centre	Après délibération et à l'unanimité, les membres du bureau de CASDIS se prononcent favorablement sur la reconduction de cette convention pour une durée de un an afin de pouvoir poursuivre nos	Adopté à l'unanimité
	actions en cours.	Délibération CASDIS 2019-12



des actes administratifs	À LA PRÉFECTURE	DOCUMENT	Juillet 2019
•	acune des affaires peuvent être consultées dans les groupements territoriales et au SDIS.	DÉPOS	
<u>Rap 1</u> : avis sur les modifications proposées au règlement intérieur du SDIS et du Corps départemental	Après délibération et à l'unanimité, les membres du CASDIS se prononcent favorablement sur modifications proposées au règlement intérieur du SDIS et du Corps départemental.	Th.	
Rap 2: convention CPME	Après délibération et à l'unanimité, les membres du CASDIS se prononcent favorablement su rapport.	r ce	Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-14
Rap 3: modification durées d'amortissements	Après délibération et à l'unanimité, les membres du CASDIS se prononcent favorablement su rapport.	r ce	Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-15
Rap 4 : contrat d'apprentissage en alternance	Après délibération et à l'unanimité, les membres du CASDIS se prononcent favorablement su rapport.	r ce	Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-16
<u>Rap 5 :</u> compte administratif et affectation des résultats de l'exercice 2018.	Après délibération et à l'unanimité, les membres du CASDIS approuvent le compte administratif document étant en totale conformité avec le compte de gestion du payeur départemental, e prononcent favorablement sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève au 31 décembre 2018 à 4 129 282.81 €.	t se	Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-17
Rap 6 : compte de gestion 2018.	Après délibération et à l'unanimité, les membres du CASDIS approuvent le compte de gestion payeur départemental.	du	Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-18
Rap 7: décision modificative n°1	Après délibération et à l'unanimité, les membres du CASDIS se prononcent favorablement su rapport.	r ce	Adopté à l'unanimité  Délibération CASDIS 2019-19



# IV - MOUVEMENT DE PERSONNELS DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

#### Recrutements

- Monsieur Denis CHANAT, Caporal au CSP Moulins, au 1er février 2019
- Monsieur Sofiane KOUBA, Caporal au CSP Montluçon, au 1er février 2019
- Monsieur Adrien FAUCHERIE, Caporal au CSP Moulins, au 1er février 2019
- Monsieur Jason GIRODEAU, Caporal au CSP Montluçon, au 1er février 2019
- Monsieur Lilian DEGRAIX, Lieutenant au Groupement des Services Opérationnels bureau préparation opérationnelle, au 1er mars 2019
- Monsieur Ludovic COINTREL-RUAUX, Lieutenant au Groupement des Ressources Humaines, au 1er mars 2019
- Monsieur Guillaume DESBOIS, Caporal au CSP Montluçon, au 1er mars 2019
- Madame Mireille CENZI, rédacteur au bureau Gestion Administrative et Comptable au groupement Ressources Humaines, au 1er mars 2019
- Monsieur Franck DEVOIZE, Lieutenant au Groupement Territorial Ouest au CSP Montluçon chef du service technique et logistique, au 1er avril 2019
- Monsieur Thibault PELLETIER, Caporal au CSP Moulins, au 1er juillet 2019

Monsieur Stéphane MENCONI, adjoint technique à l'atelier départemental au 1er juillet 2019

#### Radiations

#### Pour retraite

- Madame Sylvie MICOUREAU, Adjudant, au 1er février 2019
- Monsieur Philippe MONDET, Lieutenant-colonel au chef de groupement gestion des risques et planifications en Etat-Major, au 1er mars 2019
- Monsieur Louis MELLOUX, mécanicien à l'atelier départemental, au 30 juin 2019

#### Pour mutations internes

- Monsieur Rudy DUMARTIN, Lieutenant au CSP Montluçon, au 1er janvier 2019
- Monsieur Robert BELHADJ, Lieutenant au groupement Services Opérationnels du SDIS, au 1er janvier 2019
- Monsieur Philippe JEANNIN, Lieutenant au groupement Services Opérationnel du SDIS, au 1er janvier 2019
- Monsieur Pascal THIDET, Lieutenant au CTA/CODIS, au 1er février 2019
- Monsieur Ludovic AMROUCHE, Caporal au CTA/CODIS au 1er février 2019
- Monsieur Cédric FEY, Adjudant au CTA/CODIS au 1er février 2019
- Monsieur Frédéric GUINET, Adjudant-chef au CSP Montluçon, au 1er avril 2019
- Monsieur Arnaud MELON, Caporal au CSP Vichy, au 1er mai 2019
- Madame Christelle AUJEAMME, Caporal au CSP Vichy, au 1er mai 2019
- Monsieur Pierre BLONDEAU, Lieutenant au CTA/CODIS, au 1er juillet 2019
- Monsieur Laurent GENESTE, Lieutenant au CTA/CODIS, au 1er juillet 2019





#### Pour mutations externes

- Monsieur Fabrice MONCHAMP, Caporal, muté au SDIS 63 au 1er mars 2019
- Madame Nolwen LEONHART, Sapeur, mutée au SDIS 18 au 1er mars 2019
- Monsieur Benoît SCHNELL, Lieutenant, muté au SDIS 74 au 1er juillet 2019
- Monsieur Arnaud PARISOT, Sergent-chef, muté au SDIS 71 au 1er juillet 2019

#### Pour décès :

- Monsieur Jean-Louis MICOUREAU, adjudant-chef, ancien SPP au CSP Montluçon
- Monsieur Jacques MAZEAU, Adjudant-chef, ancien SPP au CSP Montluçon
- Monsieur Philippe BARRIER, Caporal-chef, ancien SPV au CS Huriel
- Monsieur Marcel DEPALLE, Caporal-chef honoraire, ancien SPV au CS Arfeuilles
- Monsieur Albert Mario DE SOUSA, Sergent-chef, ancien SPV au CS de Saint-Yorre
- Monsieur Paul GRANGE, Lieutenant, ancien chef de centre du CS Bellerive-sur-Allier
- Monsieur Gérard DENIZON, Caporal, ancien SPV du CPI Le Veurdre
- Monsieur Pierre POUZADOUX, Sapeur, ancien SPV au CPI d'Espinasse-Vozelle
- Monsieur Sylvain LAFAYE, Sapeur, ancien SPV au CPI Etroussat
- Monsieur Julien TALON, Sapeur, SPV au CS Jaligny-sur-Besbre
- Monsieur Alain SABOT, Sergent-chef, ancien SPV au CS de Cusset





# V - LISTE DES MARCHÉS CONCLUS PAR LE SDIS POUR L'ANNÉE 2019

DOCUMENT DEPOSÉ

LE 20 AOUT 2019 N°6

À LA PRÉFECTURE DE L'AILIER

# <u>Liste des marchés conclus</u> entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2019

# Liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) signés au 1er semestre 2019

Objet du marché	lot	n° de marché	Nom de l'attributai re	Code Postal	Date de notificati on
Location, installation et maintenance de photocopieurs		19ST02	DACTYL BURO	18000	05-juin-19
Maintenance des équipements de sécurité	Lot 1 - Contrôle, entretien et vérification du parc des Appareils Respiratoires Isolants	18ST071	DPSI	03310	27-févr-19
	Lot 2 - Inspection et requalifications réglementaires des bouteilles d'ARI	18ST072	Air Pur Industries	25400	06-mars-19
	Lot 3 - Contrôle, entretien et vérification des stations de gonflage et des bouteilles tampons	18ST073	BCH COMPRESSEU RS	73100	27-févr-19
Tenues de sortie		18FT09	Société de Confection BALSAN	36130	06-mars-19
Service de restauration et d'hébergement pour le CFIS	Lot 2 - Hébergement	18SF02	IBIS BUDGET	03500	1er janvier 2019



